



Chasse-sur-Rhône,
le 28 août 2020

Aux parents d'élève des écoles de
Chasse-sur-Rhône

Objet : Informations concernant la rentrée scolaire

Madame, Monsieur,
Chers parents d'élève,

Je tenais par la présente à vous informer des conditions dans lesquelles va se dérouler la rentrée scolaire 2020-2021 dans notre commune de CHASSE-SUR-RHÔNE.

Il ne vous aura pas échappé qu'elle a lieu dans un contexte particulier dû à la crise sanitaire de la COVID-19. Aussi, vous trouverez joint à ce courrier le protocole sanitaire instauré par l'Education nationale à l'échelle du pays.

Les informations essentielles à retenir pour la rentrée à CHASSE-SUR-RHÔNE sont les suivantes :

- **Date de la rentrée scolaire : 1er septembre 2020.** Horaire à confirmer selon l'âge et l'école fréquentée par votre enfant.

- **Avant de quitter la maison :** En cas de symptômes ou de sensation de fièvre, veuillez à prendre la température de votre enfant. Si elle est supérieure à 38° C, votre enfant doit rester à la maison. Si une personne est porteuse du virus au sein du foyer, vous devez garder votre enfant à la maison.

- **À l'arrivée à l'école : Port obligatoire du masque et en toutes circonstances pour les personnes de plus de 11 ans.** Cela signifie que tous les personnels des écoles maternelles et de l'école Pierre Bouchard seront systématiquement masqués en présence de vos enfants. Cela signifie également que tous les parents accompagnant leur enfant devront **OBLIGATOIREMENT** être masqués pour pénétrer dans l'enceinte de l'école. Cela signifie enfin que le port du masque n'est pas jugé adapté pour vos enfants de moins de 11 ans.

- **Le transport scolaire** fonctionne de manière habituelle.

- **Les garderies** reprennent également un fonctionnement normal. **Les garderies du matin débuteront le jeudi 3 septembre. Les garderies du soir en maternelle débuteront dès le jour de la rentrée soit le 1er septembre.**

- **Restauration scolaire :** La cantine est ouverte. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service

- **Que se passe-t-il si un élève présente des symptômes ?** L'élève est isolé dans une salle prévue à cet effet avec un masque et sous la surveillance d'un adulte qui porte également un masque. Vous serez rapidement contacté par l'école ou l'établissement qui vous invitera à vous rapprocher de votre médecin avant tout retour en classe.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site de la mairie : <http://www.chasse-sur-rhone.fr/>

Des informations complémentaires en fonction de l'âge et de l'école fréquentée par votre enfant vous seront données en accompagnement de ce courrier.

Je tiens à vous affirmer que toutes les conditions nécessaires à un fonctionnement optimal garantissant la sécurité de vos enfants sont bien mises en œuvre.

Enfin, des travaux d'entretien et de mises en conformité de nos écoles ont été réalisés durant l'été afin d'assurer le confort et la sécurité des élèves. De même, quatre agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) ont été recrutés permettant ainsi de garantir la présence d'un ATSEM par classe.

Soyez assurés que tous vos élus municipaux ainsi que les services communaux concernés sont pleinement engagés afin de garantir une rentrée scolaire 2020-2021 optimale pour tous les élèves chassères.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Christophe BOUVIER
Maire de Chasse-sur-Rhône

The image shows a blue official seal of the Municipality of Chasse-sur-Rhône. The seal is circular with a blue border containing the text 'MAIRIE DE CHASSE-SUR-RHÔNE' at the top and '38 ISÈRE' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a castle tower. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Bouvier'.